

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 février 2021

2021 DAE 46 Compagnie des Marbreries de Paris - Prolongation de deux ans de la convention d'occupation du domaine public au cimetière de Passy (16e) – avenant.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2018 DAE 53 des 20 à 22 mars 2018 portant réforme des redevances et règlements applicables aux activités commerciales durables sur le domaine public parisien ;

Vu la délibération 2020 DAE 72 des 23 et 24 juillet 2020, autorisant la conclusion de conventions d'occupation du domaine public pour l'exercice d'une activité commerciale sur des emplacements durables ;

Vu le projet de délibération en date du 19 janvier 2021, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation la conclusion d'un avenant à une convention d'occupation du domaine public, pour la prolongation de deux ans de la durée d'occupation de la Compagnie des Marbreries de Paris dans le cimetière de Passy (16e) ;

Vu l'avis du conseil du 16e arrondissement en date du 18 janvier 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1ere commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant pour prolonger d'une durée de deux années supplémentaires la convention d'occupation du domaine public de trois ans signée avec la Compagnie des Marbreries de Paris, dont le siège social est situé 2 rue du Commandant Schloësing (16e) pour l'emplacement de marbrerie funéraire situé dans le cimetière de Passy (16e).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO